

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30 avril 2024

LES INFRACTIONS LIÉES AU NUMÉRIQUE ENREGISTRÉES PAR LA POLICE ET LA GENDARMERIE DE 2016 A 2023 : PANORAMA D'UNE CRIMINALITÉ HÉTÉROGÈNE

Retrouvez la publication [ici](#)

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)

Interstats Analyse n° 67, paru le 30 avril 2024

Le SSMSI publie pour la première fois une étude sur les infractions liées au numérique enregistrées par les services de police et de gendarmerie depuis 2016. Le champ des « infractions liées au numérique », aussi qualifié par souci de lisibilité simplement de « numérique », désigne ici les crimes et délits commis à l'aide d'un outil numérique.

En France, les services de sécurité intérieure ont enregistré 165 200 atteintes aux biens commises à l'aide d'un outil numérique en 2023, ce qui représente 59 % des infractions « numériques ». Pour la même année, 96 400 atteintes aux personnes facilitées par un outil numérique ont été enregistrées, soit 35 % des infractions « numériques ». Sur la période 2016-2023, les atteintes « numériques » aux biens augmentent de 8 % en moyenne par an tandis que les atteintes à la personne en lien avec le numérique progressent de 9 % en moyenne par an. En 2023, 15 900 atteintes aux institutions commises dans le cyberspace ont été enregistrées et 1 270 atteintes aux législations spécifiques au numérique. Au total, ce sont près de 1 730 000 crimes et délits enregistrés qui peuvent être considérés comme liés au domaine numérique, mais ces derniers sont de natures très hétérogènes, ce qui nécessite de les analyser séparément.

Au sein des grandes catégories de ces infractions, l'outil numérique peut être un support de l'atteinte ou l'atteinte peut le viser directement. En 2023, 17 400 atteintes impactant spécifiquement le fonctionnement des outils numériques, appelés aussi systèmes de traitement automatisé de données, ont été enregistrées, soit une augmentation de 8 % en moyenne par an entre 2016 et 2023. Ces atteintes sont dans 98 % des cas des atteintes aux biens.

Les victimes d'atteintes « numériques » aux biens sont tout autant des femmes que des hommes (49 % vs 51 %). *A contrario*, les femmes sont deux fois plus victimes d'une atteinte aux personnes dans l'espace numérique que les hommes (67 % vs 33 %). Le nombre de mineurs victimes d'une atteinte en lien avec le numérique a augmenté de 12 % en moyenne par an entre 2016 et 2023. Les mis en cause sur l'ensemble de la période pour des crimes ou délits « numériques » sont majoritairement des hommes âgés de 18 à 44 ans (60 %).

À propos du SSMSI

Au sein du ministère de l'Intérieur, le SSMSI est le service statistique en charge de la sécurité intérieure, rattaché à la fois à la police et à la gendarmerie nationales. Il compose avec l'Insee et 15 autres services statistiques ministériels le service statistique public coordonné par l'Insee.

Créé fin 2014, le SSMSI a pour mission de produire et de mettre à disposition du grand public et des services du ministère des statistiques et des analyses sur la sécurité intérieure et la délinquance. Comme les autres membres du service statistique public, il respecte un certain nombre de règles visant à maintenir la confiance dans les informations produites et diffusées, en particulier indépendance professionnelle, fiabilité, neutralité, qualité des processus, méthodologie solide, accessibilité. Son programme de travail fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des utilisateurs au sein du Conseil national de l'information statistique (Cnis). Son activité est évaluée par l'Autorité de la statistique publique (ASP).

Toutes les publications du SSMSI sont disponibles et téléchargeables en ligne sur son site internet <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats>

[SSMSI sur X](#)

[SSMSI sur LinkedIn](#)

[SSMSI sur Instagram](#)

Contact presse : ssmsi-communication@interieur.gouv.fr